



## Projet “Accords de Coopération et Formation sur les Objectifs et les Nouvelles Expériences” - C.A.T.O.N.E.

### *Bureau du Procureur général de la Corte dei conti*

COUR DES COMPTES	TRIBUNAL DE CONTAS	TRIBUNAL DE CUENTAS	ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ
MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÉRIO DA JUSTIÇA DA REPÚBLICA PORTUGUESA	MINISTERIO DE JUSTICIA DE ESPAÑA	ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE (DNLF)	GUARDA NACIONAL REPUBLICANA UNIDADE DE ACÇÃO FISCAL	OFICINA NACIONAL DE LUCHA CONTRA EL FRAUDE (ONLF)	ΣΥΝΤΟΝΙΣΤΙΚΗ ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΚΑΤΑΠΟΛΕΜΗΣΗΣ ΤΗΣ ΑΠΑΤΗΣ (AFCOS)

### **PREMIÈRE SESSION: VTC “CATONE”, 25-26 MAI 2021**

Veillez noter que:

- ✓ les horaires sont indiqués en fonction du fuseau horaire de Rome;
- ✓ les séances de travail auront lieu en italien avec interprétation vers/depuis: anglais et Français;
- ✓ La salle de réunion sera ouverte à partir de 8h30 pour permettre à chacun de se connecter pour un départ rapide à 9h15.

Cette session de formation est soutenue par le programme Hercule III de l'Union européenne (2014-2020). Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été créé pour promouvoir les activités dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne. (pour plus d'informations voir: [https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/hercule\\_en](https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/hercule_en)).

CETTE COMMUNICATION NE REFLÈTE QUE L'OPINION DE L'AUTEUR, ET LA COMMISSION EUROPÉENNE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION QUI POURRAIT ÊTRE FAITE D'INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES.

**1<sup>er</sup> jour - Séance du matin (25 mai 2021)**

**LES ACTIVITÉS JURIDICTIONNELLES DE LA CORTE DEI CONTI VISANT À PROTÉGER LES FINANCES DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC L'OLAF ET L'EPPO. ACTIVITÉS D'ENQUÊTE.**

<b>09.30 – 10.00</b>	<b>ADRESSES D'OUVERTURE</b>	<p align="center">PRESIDENT DE LA CORTE DEI CONTI PRES. G. CARLINO SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES EUROPÉENNES ON. V. AMENDOLA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTIFRAUDE MR V. ITÄLÄ COMMANDANT GÉNÉRAL DE LA GUARDIA DI FINANZA GEN. C.A. G. ZAFARANA</p>
<b>(10.00 – 13.00) MODULE DE FORMATION 1 (MODÉRATEURS: PRES. DE LA CORTE DEI CONTI G. CARLINO - AVOCAT G. FAVA)</b>		
<b>10.00 – 10.15</b>	INTRODUCTION AU PROJET CATONE	<p align="center">DIRECTEUR PROJECT C.A.T.O.N.E. PRES. P. L. REBECCHI</p>
<b>10.15 - 10.50</b>	Le rôle du parquet de la Corte dei conti dans le domaine de la lutte contre la fraude affectant le budget de l'UE: la relation entre la juridiction comptable, l'OLAF et la juridiction pénale dans des cas spécifiques.	<p align="center">BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CORTE DEI CONTI (PROCUREUR GÉNÉRAL A. CANALE)</p>
<b>10.50 - 11.10</b>	Le rôle de la Corte dei conti dans l'audit de l'utilisation des fonds européens dans le cadre des programmes de soutien à la cohésion et à l'agriculture, en mettant l'accent sur la gestion des fonds dans les plans de la Next Generation EU et de Recovery and Resilience facility.	<p align="center">SECTION DE CONTRÔLE POUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES DE LA CORTE DEI CONTI (PRES. G. COPPOLA)</p>
<b>11.10 - 11.30</b>	Contrôle sur la gestion des plans et des programmes dans le cadre du "Piano Nazionale di Ripresa e Resilienza". Articles 22 du D.L. 76/2020 et 22 du Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil.	<p align="center">SECTION CENTRALE DU CONTRÔLE DE LA GESTION DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DE LA CORTE DEI CONTI (PRES. C. CHIAPPINELLI)</p>
<b>11.30 - 11.50</b>	Le rôle de l'AFCOS italienne et le développement des stratégies nationales de lutte contre la fraude (NAFS) dans la protection des intérêts financiers de l'Union européenne en renforçant l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.	<p align="center">A.F.Co.S. ITALIEN PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES POUR LES POLITIQUES EUROPÉENNES (GEN. D. S. TATTA)</p>
<b>11.50- 12.10</b>	Le rôle de la Cour des comptes européenne dans la lutte contre la fraude affectant le budget de l'UE.	<p align="center">COUR DES COMPTES EUROPEENNE – (PRES. P. RUSSO)</p>
<b>12.10 - 12.30</b>	La compétence de la Cour de justice de l'Union européenne concernant le financement et les ajustements financiers de l'UE.	<p align="center">COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE (PROF. O. PORCHIA)</p>
<b>12.30 - 13.00</b>	<b>TEMPS POUR LES QUESTIONS, LES RÉPONSES ET L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES</b>	

**1<sup>er</sup> jour – Séance de l'après-midi (25 mai 2021)**

**(14.00 – 17.30) MODULE DE FORMATION 2 (MODÉRATEURS: PRES. ADJOINT R. DAINELLI - PROF. F. FIMMANÒ)**

<b>14.00 – 14.30</b>	<p>Le rôle et l'organisation de l'OLAF et ses relations avec la Cour des comptes européenne et les institutions judiciaires.</p> <p>Le nouveau Règlement (UE) 2020/2223 du Parlement européen et du Conseil modifiant le Règlement (UE) 2013/883 en ce qui concerne la coopération avec le Parquet européen et l'efficacité des enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude : compétences et tâches respectives.</p>	<p>OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE (OLAF) (DOTT. E. BIANCHI)</p>
<b>14.30 -15.00</b>	Structures, fonctions et compétences de l'EPPO.	<p>OFFICE EUROPÉEN DE PROCUREUR (EPPO) (CONS. D. CECCARELLI)</p>
<b>15.00 – 15.30</b>	Les nouvelles règles de directive (UE) 2017/1371 sur la lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal, transposées dans leurs lois nationales (Directive PIF), pour accroître le niveau de protection du budget de l'UE en harmonisant les définitions, les sanctions et les délais de prescription des infractions pénales affectant les intérêts financiers de l'Union.	<p>MINISTERO DELLA GIUSTIZIA (CONS. L. SALAZAR)</p>
<b>15.30 – 16.00</b>	Modifications récentes au Règlement 883/2013 de l'OLAF. Genèse et négociation de la proposition modificative.	<p>REPRÉSENTATION PERMANENTE DE L'ITALIE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE (COL. L. LIZZI)</p>
<b>16.00 – 16.30</b>	Le rôle et l'activité de la Guardia di Finanza dans la lutte contre la fraude affectant les intérêts financiers de l'UE et sa collaboration avec la Corte dei conti.	<p>GUARDIA DI FINANZA NUCLEO DI POLIZIA ECONOMICO-FINANZIARIA (TEN. COL. T. ST G. CAPECCI)</p>
<b>16.30 – 17.00</b>	Le rôle et l'activité des Arma dei Carabinieri dans la lutte contre la fraude affectant les intérêts financiers de l'UE et sa collaboration avec la Corte dei conti italienne.	<p>ARMA DEI CARABINIERI (TEN. COL. A. DORASCENZI)</p>
<b>17.00 – 17.30</b>	<b>TEMPS POUR LES QUESTIONS, LES RÉPONSES ET L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES</b>	

**2<sup>ème</sup> jour - Séance du matin (26 mai 2021)**

**EXPÉRIENCE DES BUREAUX DES PROCUREURS DES COURS DES COMPTES EUROPÉENNES.  
COOPÉRATION AVEC LES PROCUREURS CRIMINELS.**

<b>9.30 – 10.00</b>	ADRESSES D'OUVERTURE	PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CORTE DI CASSAZIONE (DOTT. G. SALVI)
<b>(10.00 – 12.30) MODULE DE FORMATION 3 (MODÉRATEURS: PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT A. LUPI – PROF. F. S. MARINI)</b>		
LE RÔLE DU TRIBUNAL DE CUENTAS (ESPAGNE) ET DU TRIBUNAL DE CONTAS (PORTUGAL) ET LEUR COLLABORATION AVEC L'OLAF		
<b>10.00 - 10.30</b>	La protection des ressources financières européennes et l'amélioration des procédures efficaces de recouvrement des ressources frauduleuses ou indûment reçues.	OFFICE DU PROCUREUR DU TRIBUNAL DE CUENTAS ESPAGNE (MS A. DIAZ ZURRO)
<b>10.30 - 11.00</b>		PROCURADORA-GERAL ADJUNTA DU TRIBUNAL DE CONTAS PORTUGAL (MS T. ALMEIDA)
LE RÔLE DE LA COUR DES COMPTES (FRANCE) ET DE LA ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ (GREECE) ET LEUR COLLABORATION AVEC L'OLAF		
<b>11.00 - 11.30</b>	La protection des ressources financières européennes et l'amélioration des procédures efficaces de recouvrement des ressources frauduleuses ou indûment reçues.	PREMIER AVOCAT GÉNÉRAL A LA COUR DES COMPTES (M. S. BARICHARD)
<b>11.30 - 12.00</b>		PROCUREUR DU ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ GRÈCE (MR A. NIKITAKIS)
<b>12.00 - 12.30</b>	TEMPS POUR LES QUESTIONS, LES RÉPONSES ET L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES	

2<sup>ème</sup> jour – Séance de l'après-midi (26 mai 2021)

**(14.00 – 17.00) MODULE DE FORMATION 4 - RELATION ENTRE LES BUREAUX DES PROCUREURS CRIMINELS ET FINANCIERS**

<b>14.00 – 15.00</b>	<p>Table ronde des Procureurs financiers et criminels sur des sujets précis (coopération en matière d'enquête, ne bis in idem, mesures de précaution, relation entre les administrations).</p> <p><b>Moderateur: P.G. A. Canale</b></p>	<p>PROCUREUR RÉGIONAL DE LA CORTE DEI CONTI EMILIA-ROMAGNA (VPG C. A. MANFREDI SELVAGGI)</p> <p>BUREAU DU PROCUREUR GENERAL DE LA CORTE DEI CONTI (VPG A. IADECOLA)</p> <p>PROCUREUR ADJOINT DE LA RÉPUBLIQUE - TRENTO (CONS. PASQUALE PROFITI)</p> <p>PROCUREUR EUROPÉEN DÉLÉGUÉ (CONS. A. PIOLETTI)</p>
<b>MODERATEURS: PRES. C. CHIARENZA</b>		
<b>15.00 - 15.30</b>	<p>La protection de l'État dans le système judiciaire italien dans les procédures contre les fraudes affectant le budget de l'UE.</p>	<p>AVVOCATURA GENERALE DELLO STATO (Avv. L. VENTRELLA)</p>
<b>15.30 - 16.30</b>	<p>Analyse des meilleures stratégies et expériences de lutte anti-fraude pour renforcer la lutte contre la fraude portant préjudice au budget de l'UE.</p>	<p>CHEF DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE COORDINATION ANTIFRAUDE (MICAF - FRANCE) (M. E. BELFAYOL)</p> <p>POLÍCIA JUDICIÁRIA UNIDADE NACIONAL DE COMBATE A CORRUPÇÃO (PORTUGAL) (MR R. GRACIO)</p> <p>RESPONSABLE DU OFICINA NACIONAL DE LUCHA CONTRA EL FRAUDE (ONLF) (AFCOS-ESPAGNE) (MS M. RODRIGUEZ TARRIDA)</p> <p>GOUVERNEUR DE L'AUTORITÉ NATIONALE DE TRANSPARENCE (NTA-GRÈCE) (MR A. BINIS)</p>
<b>16.30 - 16.50</b>	<b>TEMPS POUR LES QUESTIONS, LES RÉPONSES ET L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES</b>	
<b>16.50 - 17.00</b>	<b>CONCLUSIONS DU PROCUREUR GÉNÉRAL A. CANALE</b>	



## Projet “Accords de Coopération et Formation sur les Objectifs et les Nouvelles Expériences” - C.A.T.O.N.E.

### *Bureau du Procureur général de la Corte dei conti*

COUR DES COMPTES	TRIBUNAL DE CONTAS	TRIBUNAL DE CUENTAS	ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ
MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÉRIO DA JUSTIÇA DA REPÚBLICA PORTUGUESA	MINISTERIO DE JUSTICIA DE ESPAÑA	ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ
DÉLÉGATION NATIONALE À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE (DNLF)	GUARDA NACIONAL REPUBLICANA UNIDADE DE ACÇÃO FISCAL	OFICINA NACIONAL DE LUCHA CONTRA EL FRAUDE (ONLF)	ΣΥΝΤΟΝΙΣΤΙΚΗ ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΚΑΤΑΠΟΛΕΜΗΣΗΣ ΤΗΣ ΑΠΑΤΗΣ (AFCOS)

### **DEUXIÈME SESSION: VTC “CATONE”, 27-28 MAI 2021**

Veillez noter que:

- ✓ les horaires sont indiqués en fonction du fuseau horaire de Rome;
- ✓ les séances de travail auront lieu en italien avec interprétation vers/depuis: anglais et Français;
- ✓ La salle de réunion sera ouverte à partir de 8h30 pour permettre à chacun de se connecter pour un départ rapide à 9h15.

Cette session de formation est soutenue par le programme Hercule III de l'Union européenne (2014-2020). Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été créé pour promouvoir les activités dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne. (pour plus d'informations voir: [https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/hercule\\_en](https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/hercule_en)).

CETTE COMMUNICATION NE REFLÈTE QUE L'OPINION DE L'AUTEUR, ET LA COMMISSION EUROPÉENNE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION QUI POURRAIT ÊTRE FAITE D'INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES.

**3<sup>ème</sup> jour - Séance unique (27 mai 2021)**

**L'EXPÉRIENCE ESPAGNOLE ET PORTUGAISE ET LES DÉVELOPPEMENTS POSSIBLES DE LA COOPÉRATION**

**9.00 – 13.00 - MODULE DE FORMATION 5 (MODERATEURS: PROCUREUR RÉGIONAL M. ATELLI – PRES. P. REBECCHI)**

<b>09.00 - 10.00</b>	La relation entre les Bureaux des Procureurs financiers et pénaux en Espagne. Coopération avec l'OLAF et l'EPPO.	TENIENTE FISCAL DU TRIBUNAL DE CUENTAS (MR L. RUEDA)  MINISTERIO DE JUSTICIA (MR L. RODRIGUEZ SOL)
<b>10.00 - 11.00</b>	La relation entre les Bureaux des Procureurs financiers et pénaux en Portugal. Coopération avec l'OLAF et l'EPPO.	PROCURADORA-GERAL ADJUNTA DU TRIBUNAL DE CONTAS (MS T. ALMEIDA)  PROCURADORA DA REPUBLICA (MS A. C. MENDES DE ALMEIDA)
<b>11.00 – 11.30</b>	Le point de vue de l'OLAF.	OLAF - HEAD OF UNIT A.4 (MS CVETELINA CHOLAKOVA)  OLAF - HEAD OF UNIT A.5 (MR FRANCESCO ALBORE)
<b>11.30 - 12.00</b>	Le point de vue de l'EPPO.	PROCUREUR EUROPÉEN DÉLÉGUÉ (CONS. A. PIOLETTI)
<b>12.00- 12.50</b>	Mise en œuvre de stratégies nationales (NAFS): activités législatives, administratives et d'enquête visant à protéger les intérêts financiers de l'UE.	RESPONSABLE DU OFICINA NACIONAL DE LUCHA CONTRA EL FRAUDE (ONLF) (AFCOS-ESPAGNE) (MS M. RODRIGUEZ TARRIDA)  POLÍCIA JUDICIÁRIA UNIDADE NACIONAL DE COMBATE À CORRUPÇÃO (PORTUGAL) (MR R. GRACIO)
<b>12.50 – 13.00</b>	<b>CONCLUSIONS DU PROCUREUR GÉNÉRAL A. CANALE</b>	

4<sup>ème</sup> jour - Séance unique (28 mai 2021)

EXPÉRIENCE FRANÇAISE ET GRECQUE ET DÉVELOPPEMENTS POSSIBLES DE LA COOPÉRATION

9.00 – 13.00 MODULE DE FORMATION 6 (MODÉRATEURS : PROCUREUR RÉGIONAL P. SILVESTRI - PRES. P.L. REBECCHI)

<p><b>9.00 - 9.50</b></p>	<p>Mise en œuvre de stratégies nationales de lutte anti-fraude (NAFS): activités législatives, administratives et d'enquête visant à protéger les intérêts financiers de l'UE.</p>	<p>RESPONSABLE DE PROJET «QUESTIONS FISCALES ET EUROPÉENNES» (AFCOS-FRANÇAIS) (MME M.L. MALCLES)</p> <p>GOUVERNEUR DE L'AUTORITÉ NATIONALE DE TRANSPARENCE (NTA-GRÈCE) (MR A. BINIS)</p>
<p><b>9.50 - 10.50</b></p>	<p>Les relations entre les parquets financiers et criminels en France. Coopération avec l'OLAF et l'EPPO.</p>	<p>AVOCAT GENERAL A LA COUR DES COMPTES (M. B. GUERIN)</p> <p>SUBSTITUT GENERAL A LA COUR DES COMPTES (M. B. NATAF)</p> <p>MINISTÈRE DE LA JUSTICE (M. S. COULAUD)</p>
<p><b>10.50-11.50</b></p>	<p>Les relations entre les parquets financiers et criminels en Grèce. Coopération avec l'OLAF et l'EPPO.</p>	<p>PROCUREUR DE LA ΕΛΕΓΚΤΙΚΟ ΣΥΝΕΔΡΙΟ (MR A. NIKITAKIS)</p> <p>PROCUREUR ADJOINT FINANCIER (GRÈCE) (MME KATERINA KOLIOKOSTA)</p>
<p><b>11.50 - 12:20</b></p>	<p>Le point de vue de l'EPPO</p>	<p>OFFICE EUROPÉEN DE PROCUREUR (CONS. D. CECCARELLI)</p>
<p><b>12.20 - 12.50</b></p>	<p>Le point de vue de l'OLAF</p>	<p>OLAF - HEAD OF UNIT A.4 (MS CVETELINA CHOLAKOVA)</p> <p>OLAF - HEAD OF UNIT A.5</p>



		(MR FRANCESCO ALBORE)
<b>12.50 - 13.00</b>	CONCLUSIONS DU PROCUREUR GÉNÉRAL A. CANALE	